



Education pour toutes et tous – maintenant !

Nous adressons les demandes suivantes au Conseil national et au Conseil des Etats ainsi qu'au Conseil fédéral et aux cantons :

1. L' « Agenda Intégration Suisse » doit garantir le droit et l'accès à l'éducation pour toutes et tous, indépendamment du statut de séjour et en fonction du potentiel de chacun et chacune.
2. Enseignement primaire et secondaire I : les enfants exilés et leurs familles doivent être rapidement hébergés dans des lieux adaptés aux enfants et intégrés dans les classes ordinaires de l'école obligatoire.
3. Secondaire II : Les jeunes exilés en âge de scolarité post-obligatoire ont besoin d'une formation à part entière et à temps plein, de programmes de préparation professionnelle plus généreux et de soutien et d'encouragement, également pour le gymnase.
4. Les personnes qui suivent une formation doivent pouvoir la terminer même si leur demande d'asile est rejetée.
5. Hautes écoles : La Confédération, les cantons et les hautes écoles doivent veiller à ce que les personnes exilées arrivant avec une bonne formation soient soutenues dans l'accès aux hautes écoles et que leurs diplômes soient mieux reconnus.
6. Formation continue : Dans notre société de la connaissance de plus en plus numérisée, les limites d'âge dans l'éducation n'ont aucun sens. Tout le monde, y compris les exilé-e-s, devrait pouvoir profiter d'offres de formation, même à l'âge adulte.

« Améliorer l'accès à la formation et au travail pour les personnes exilées ! »

L'intégration des personnes exilées dans l'école, la formation et le travail est insuffisante.

Les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, déboutées et sans-papiers qui veulent se former et travailler se heurtent souvent à des obstacles presque insurmontables.

Il est urgent d'améliorer l'accès à l'éducation.

Nom, prénom	NPA, Localité	Signature	Email





Education pour toutes et tous - maintenant !

Argumentaire

Il est scandaleux que dans un pays comme la Suisse, qui accorde tant d'importance à l'éducation, la plupart des personnes exilées n'aient accès à la formation et à un travail qualifié qu'après des détours longs et compliqués. Beaucoup n'y parviennent tout simplement jamais. Pour ces personnes, les chances de participer à la société et de mener une vie autodéterminée sont de ce fait massivement limitées. Les causes de cette situation sont des investissements insuffisants dans la formation, un système éducatif très sélectif et un manque de volonté politique d'intégrer les exilé-e-s dans la société et dans le monde du travail aussi rapidement que possible.

Cette situation n'est plus tenable. Il est inhumain – et économiquement peu judicieux – de maintenir des personnes désireuses d'étudier et de travailler à l'écart du système éducatif et du marché du travail. Nous exigeons que toutes les personnes vivant en Suisse puissent exercer leur droit à l'éducation – indépendamment de leur statut de séjour ! Cela nécessite davantage d'investissements. La Confédération a pris les devants avec son Agenda Intégration Suisse et les contributions financières élevées qui l'accompagnent. Mais les cantons doivent à présent suivre le mouvement et utiliser ces ressources financières pour rendre enfin le système d'éducation publique et ses offres de qualité accessibles aux exilé-e-s, en fonction de leurs possibilités et potentiel.

Mais l'argent ne suffit pas. Des améliorations structurelles majeures sont également nécessaires. Des obstacles à faire tomber, il y en a à chaque niveau d'éducation. Il est essentiel de développer un meilleur accès à l'éducation pour les personnes exilées à tous les niveaux du système éducatif suisse, en impliquant les exilé-e-s et les spécialistes de l'éducation et des migrations.

Droit à l'éducation pour toutes et tous : l'Agenda Intégration Suisse doit garantir le droit à l'éducation à tous les exilé-e-s, quel que soit leur statut de séjour. Tous les enfants vivant en Suisse – y compris les requérant-e-s d'asile, débouté-e-s ou sans-papier – ont accès à l'école obligatoire. Cela doit maintenant s'appliquer également à tous les autres niveaux du système éducatif.

Niveau primaire et secondaire I : Les enfants exilés et leurs familles doivent être rapidement hébergés dans des lieux

Education pour toutes et tous - maintenant!

c/o Solidarité sans frontières | Schwanengasse 9 | 3011 Berne
www.education-maintenant.ch | info@education-maintenant.ch

Dons à: IBAN CH33 0900 0000 1556 2460 6 | Merci pour votre soutien.

adaptés aux enfants et intégrés dans les écoles des communes. Les cantons doivent assurer l'intégration rapide des enfants dans les classes ordinaires de l'école obligatoire. Actuellement, ce n'est souvent pas le cas.

Niveau secondaire II : Les jeunes exilés en âge de scolarité post-obligatoire ont besoin d'une formation à part entière et à plein temps. Il doit être possible de prolonger les programmes de préparation professionnelle à deux ans selon les besoins individuels, et la limite d'âge correspondante doit être portée à 30 ans. Les exilé-e-s capables de fréquenter le gymnase, doivent être soutenus et encouragés.

Finalisation de la formation : Les personnes qui suivent une formation doivent pouvoir la terminer même si leur demande d'asile est rejetée. Même s'ils retournent dans leur pays d'origine, un diplôme leur sera utile. La garantie de pouvoir suivre une formation jusqu'au bout est également très importante pour les entreprises formatrices : cela leur donne une sécurité et les motive à créer des places d'apprentissage.

Enseignement tertiaire / Enseignement supérieur : La Confédération, les cantons et les hautes écoles doivent veiller à ce que les exilé-e-s arrivant avec une bonne formation soient soutenus dans l'accès aux hautes écoles – par exemple, à l'aide de cours de langues adaptés aux besoins, de programmes passerelles et de préparation et de bourses. La marge de manœuvre de reconnaissance des diplômes doit être utilisée par les hautes écoles. Au niveau politique, elle doit également être étendue. Dans la procédure d'admission, des alternatives (tests d'aptitude, assessments, etc.) sont nécessaires pour que les diplômes perdus durant la fuite et les connaissances antérieures non documentées puissent être reconnus.

Formation continue : Dans notre société de la connaissance toujours plus numérisée, les limites d'âge dans le système éducatif n'ont aucun sens. Si nécessaire, chacun et chacune doit être soutenu pour rattraper un retard scolaire, suivre des cours de langue jusqu'au niveau C2 ou suivre une formation professionnelle. Pour ce type de formation publique pour les adultes, les possibilités offertes par la loi sur la formation continue doivent être davantage utilisées et élargies.